

Service du feu - Commune de Chêne-Bougeries

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ COMMANDEMENT AD INTERIM**

Compagnie 21

Lt [REDACTED]  
08/10/2024

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	3
<b>ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>	4
Résumé des engagements	4
<b>CONSTAT &amp; TRAVAUX EN CASERNE</b>	6
Constat caserne N°1 (Salon privé caché dans la toiture de la caserne)	7
Constat caserne N°2 (Hygiène, propreté et rangement)	9
Constat caserne N°3 (Tronçonneuses)	14
Constat caserne N°4 (Véhicule d'intervention)	19
Constat caserne N°5 (Equipement personnel)	31
Constat caserne N°6 (Tuyaux)	35
Constat caserne N°7 (Travaux électrique)	38
Constat caserne N°8 (Alcool retrouvé en caserne)	41
Constat caserne N°9 (Machine à laver)	44
Constat caserne N°10 (Extincteurs)	47
Constat caserne N°11 (Gilets de sauvetage)	48
<b>ADMINISTRATIF</b>	50
Constat administratif N°1 (Non mise à jour des listes des clés de service SI)	50
Constat administratif N°2 (Non mise à jour des listes auprès de la FSSP)	51
Constat administratif N°3 (Non-annonce des aspirants auprès de l'OCPPAM et GSIS)	53
Constat administratif N°4 (Nomination non transmise à l'instance cantonale)	53
Constat administratif N°5 (Radio mise à jour et achat anticipé ?)	54
Constat administratif N°6 (Non-accès aux divers dossiers classeurs)	55
Constat administratif N°7 (Non-restitution des affaires à la suite d'une démission)	56
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	57
Allégations & autres	57
Congé de plus de trois mois	59
Effectif	59
Finance	60
<b>HORS OPÉRATIONNEL</b>	61
Inauguration de l'extension de l'école de Chêne-Bougeries	61
Formation	62
<b>A RÉALISER (NIVEAU D'URGENCE)</b>	65
A réaliser, urgent	65
A réaliser, urgence modérée	65

<b>A réaliser, non-urgent</b>	66
<b>CONCLUSION</b>	67

## INTRODUCTION

Depuis fin juin 2024 jusqu'à mi-septembre, la Compagnie a dû faire face à une activité opérationnelle particulièrement intense. Cette période a sollicité la troupe à un rythme soutenu, nécessitant une mobilisation constante de l'ensemble des effectifs.

Ayant par ailleurs été amené à en reprendre le commandement ad intérim en accord avec l'inspection cantonale du feu, les conditions de conduite ont été particulièrement complexes, en l'absence de toute documentation préalable et sans soutien du commandant suspendu ni des deux membres de l'Etat-Major. Il a été nécessaire d'entreprendre une révision exhaustive de l'ensemble des aspects administratifs et opérationnels de la compagnie. Cette tâche a nécessité une analyse et une restructuration complète des procédures en vigueur.

En outre, il a fallu faire face à une vague de demandes de congés, en contestation des décisions du Conseil administratif consécutive aux suspensions récentes. Cette situation a exigé la mise en place d'un nouveau planning de piquet couvrant la période jusqu'à fin janvier 2025. Cette réorganisation a été réalisée dans le but de garantir la continuité et l'efficacité des opérations. Notre ligne constante a été : "Répondre aux alarmes du 118 et faire intervenir les sapeurs-pompiers en toute sécurité".

Il a fallu, en un temps très restreint, se consacrer aux aspects sécuritaires du matériel, mais également à ceux des véhicules ainsi qu'à l'organisation des équipements de la caserne. Ces tâches, bien que complexes et exigeantes, ont nécessité une attention de tous les instants de l'ensemble des membres de la compagnie actifs hors congés et vacances, afin de garantir la sécurité et l'efficacité opérationnelle de l'ensemble des installations. Il faut relever ici leur engagement et leur réactivité exemplaire. Chaque détail a été examiné avec soin, de manière à assurer une protection optimale et à prévenir toute éventualité susceptible de compromettre la sécurité des sapeurs-pompiers, sachant que tout n'a pu être encore entièrement mis à jour.

Ce préambule vise à poser le cadre des défis rencontrés et des actions entreprises pour assurer la pérennité et l'efficacité de la compagnie durant cette période cruciale.

Rappelons qu'un équipement défectueux peut rapidement transformer une situation maîtrisée en un véritable cauchemar, que ce soit en intervention ou en exercice.

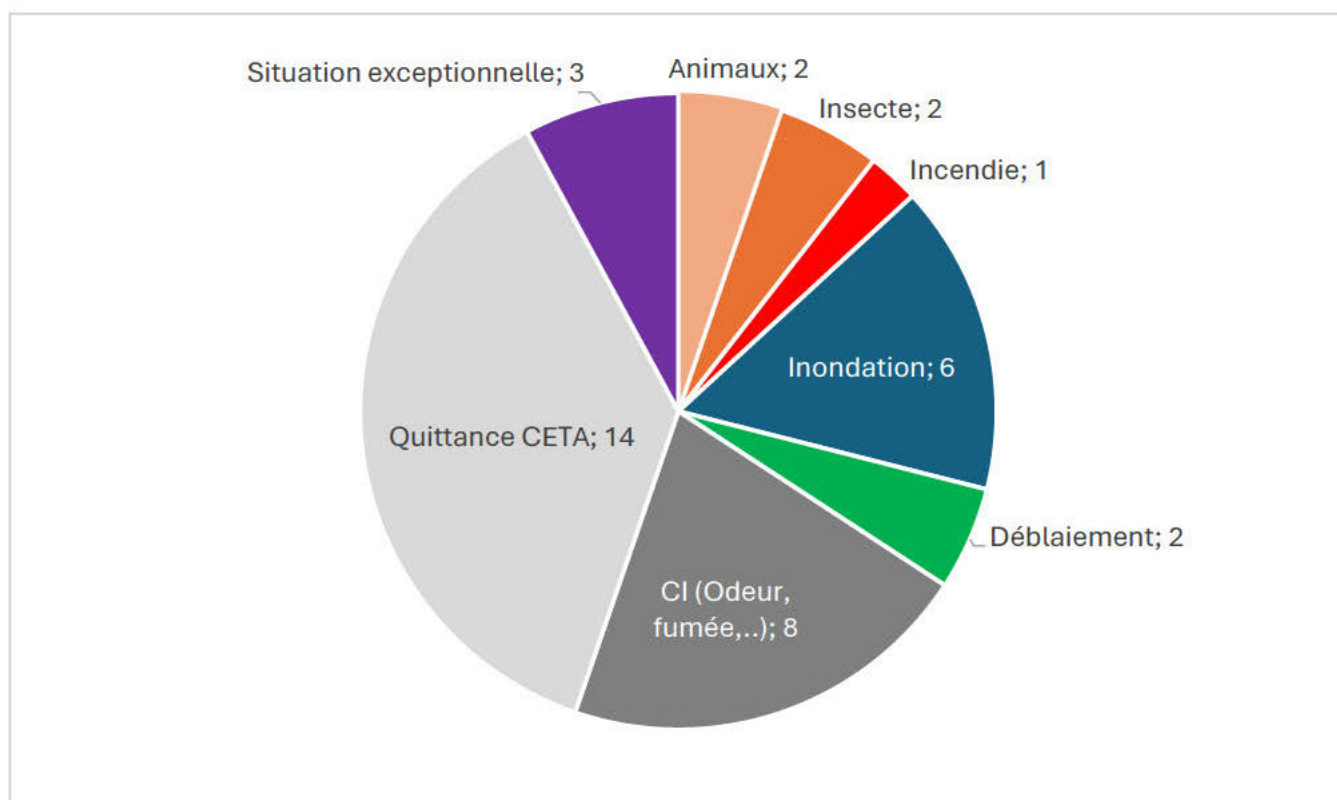
Imaginons un pompier en train de couper un arbre avec une tronçonneuse. Si la chaîne de la tronçonneuse est lâche ou défectueuse, le risque d'accident est considérablement augmenté. Que ce pompier soit professionnel ou volontaire, il se trouve alors exposé à des blessures graves, voire mortelles.

Ce scénario illustre parfaitement les dangers auxquels les pompiers sont confrontés lorsque leur matériel n'est pas en parfait état de fonctionnement. Les conséquences peuvent être désastreuses, non seulement pour le pompier concerné, mais aussi pour ses collègues et les personnes qu'ils sont censés aider. Un équipement défectueux peut ralentir les opérations de secours, mettre en péril la vie des victimes et compromettre la sécurité de toute l'équipe.

Il est donc impératif que les pompiers disposent de matériel régulièrement entretenu et vérifié. La sécurité des personnes doit être une priorité absolue. Que l'on soit professionnel ou volontaire, la vigilance et la maintenance rigoureuse des équipements est essentielle pour garantir la sécurité de tous. Il est crucial de ne jamais sous-estimer l'importance de ces aspects pour assurer la protection des pompiers volontaires de la compagnie.

## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

Voici le détail l'activité opérationnelle de la compagnie depuis la séance extraordinaire en Mairie avec l'ensemble de la compagnie le 26/06/2024 jusqu'au lundi 30/09/2024.



### Résumé des engagements

Total pour le groupe d'intervention : 16 Interventions

Total pour le chef d'intervention : 8 Interventions

Total pour la compagnie : **24 Interventions**

Trois situations exceptionnelles ont également été recensées :

- Convocation du chef d'intervention (CI) au GSIS (caserne 1) pour la préparation d'intempéries et établissement de piquet en caserne pour des départs imminents à la suite du fort orage qui arrivait sur la région de Genève (29/06/2024)
- Information au CI - Réseaux des bips hors service durant 3h (11/07/2024)
- Renfort à la compagnie de Thônex pour eau impropre à la consommation afin d'avertir la population, 3 équipes de 2 plus 1 chef d'intervention ont participé à ce renfort (29.10.2024)

+ 14 Quittances CETA<sup>1</sup>

Total interventions + quittances : **38 sollicitations toutes confondues**, soit environ 1.7 sorties et/ou sollicitations par semaine depuis fin juin (25.06.2024)

- 22 rapports d'intervention validés par l'OCPPAM
- 14 rapports d'intervention en attente de validation par l'OCPPAM
- 5 interventions SIS seul sur notre commune (matières dangereuses, technique, ...) de compétence des sapeurs-pompiers professionnels

A noté que la compagnie a dû suspendre son activité opérationnelle du 29 juillet au 5 août, afin remettre à niveau des soucis sur les véhicules d'intervention et par manque de personnel au vu de la période estivale. Seule une intervention a été menée par le GSIS pour un chat perdu dans un chantier.

Voici quelques illustrations des interventions :



---

<sup>1</sup> Quittance CETA : Sollicitation par la CETA pour intervention seule du SIS sur heure SPV ou demande de renseignements au CI (besoin communal, question topographique, renseignement, ...)



## CONSTAT & TRAVAUX EN CASERNE

Nous avons découvert plusieurs faits nouveaux méritant l'attention du Conseil administratif, avec quelques illustrations de la situation de la caserne au moment du début du commandement ad intérim. Par ailleurs, nous avons réalisé plusieurs phases de travaux avec plusieurs membres de la compagnie courant juillet et août, afin de remettre en ordre et de contrôler les divers outils, engins et matériels de la caserne. Ceci est également illustré.

## Constat caserne N°1 (Salon privé caché dans la toiture de la caserne)

En explorant les combles de la caserne, une découverte nous a laissé sans voix. A l'arrière du local de réserve de l'habillement (porte normalement fermée à clef avec un accès très restreint) une deuxième porte fermée à clef a été posée, afin d'aménager derrière celle-ci un salon privé. Nous avons trouvé cette porte cassée. À l'intérieur : un canapé, deux fauteuils, une armoire à verres illuminée ainsi qu'une cave à vin réfrigérée mais insuffisamment ventilée (risque d'incendie) remplie de quelques bouteilles de vins fins, le tout agrémenté de lumières d'ambiance. Deux bières ouvertes ont également été retrouvées, signe d'une activité interrompue et mais témoignent de la variété des utilisations de ce lieu.

L'aménagement privatisé de combles de la caserne pour accueillir un salon privé interpelle à plusieurs titres. N'est-ce pas le témoin d'une perte totale du sens de l'activité d'une caserne de pompiers ? Que penser du détournement de ressources de la collectivité de leur destination initiales, cas échéant au détriment de la mission centrale d'un service du feu ?

La cave à vin ayant été installée dans une armoire et les différents appareils électriques étant alimentés en dérivation depuis l'éclairage néon, il convient de souligner qu'une telle installation électrique ne respecte pas les normes OIBT et augmente les risques d'incendie en caserne.

De plus, la possibilité de comportements inappropriés ou de consommation d'alcool en caserne met en danger la sécurité et la performance des opérations dès lors qu'une intervention devrait être nécessaire.

Enfin, cette situation nuit à l'image du service du feu, et entraîne une perte de confiance de la part de la population et des autorités. L'accès restreint à quelques personnes concrétise également une inégalité de traitement et du favoritisme au sein de la compagnie pouvant ainsi entraîner une rupture de confiance de la part de pompiers tenus à l'écart des réjouissances. Un tel manque de confiance pourrait également entraîner des conséquences graves lors d'intervention.



Voici le salon aménagé en quelques images :



**Décision :** À ma demande, un installateur électrique officiel a été dépêché par la Mairie. Après inspection et expertise, il a été convenu de supprimer toutes les installations inappropriées, soit celles qui ne répondent pas aux normes de sécurité en vigueur. De plus, il a été nécessaire de dégager la cave à vin encastrée dans l'armoire en bois. Ce réfrigérateur, en raison de son emplacement, ne permettait pas d'évacuer correctement la chaleur qu'elle dégage, posant ainsi des problèmes de fonctionnement et de sécurité.

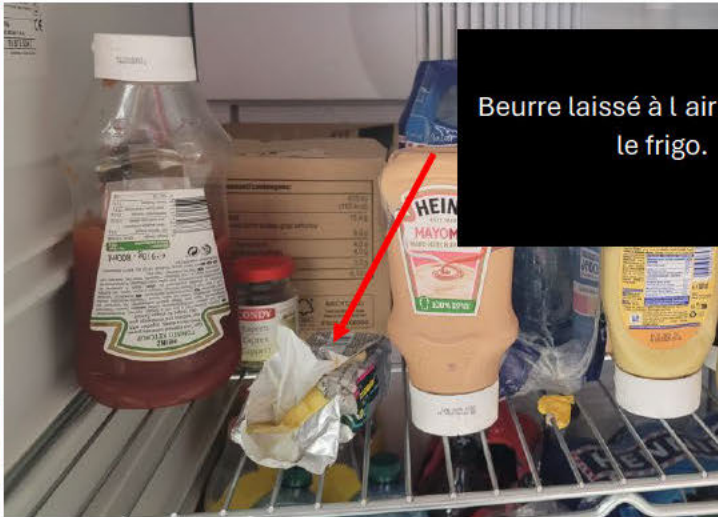
## Constat caserne N°2 (Hygiène, propreté et rangement)

En inspectant la caserne de manière approfondie, nous avons découvert qu'une hygiène déplorable y régnait. Dans le réfectoire, peu fréquenté d'ordinaire par le soussigné, des fourmis grouillait dans la vaisselle, témoignant d'un manque flagrant de propreté. La présence de ces insectes, ainsi que des produits périmés dans les frigos et armoires, constituaient un risque sanitaire certains pour les pompiers, augmentant ainsi le risque de maladie.

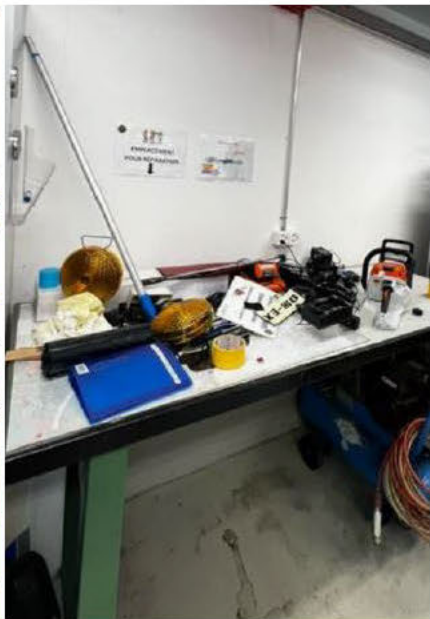
En poursuivant l'inspection, nous avons découvert que sous presque chaque frigo et congélateur, des traces de boissons et d'aliments avaient coulé sans jamais avoir été nettoyées. Cette négligence ne faisait qu'aggraver la situation, entraînant la dégradation des équipements et des installations, réduisant leur durée de vie et augmentant les coûts de maintenance.

Il est évident que l'hygiène au sein de la caserne laissait à désirer. Nous sommes pleinement conscients qu'il n'est pas possible de maintenir une propreté parfaite en permanence, n'étant pas tous les jours en caserne. Néanmoins, un minimum de propreté est à respecter (cf images).





Beurre laissé à l'air libre dans le frigo.



**Décision :** Il était crucial de remettre en ordre la caserne et nous conformer, au surplus, aux recommandations du rapport d'inspection de l'OCPPAM, qui estimait que la caserne paraissait trop exigüe. Pour ce faire, nous avons entrepris un rangement et un tri minutieux. Le nettoyage de la caserne a également été effectué avec soin.

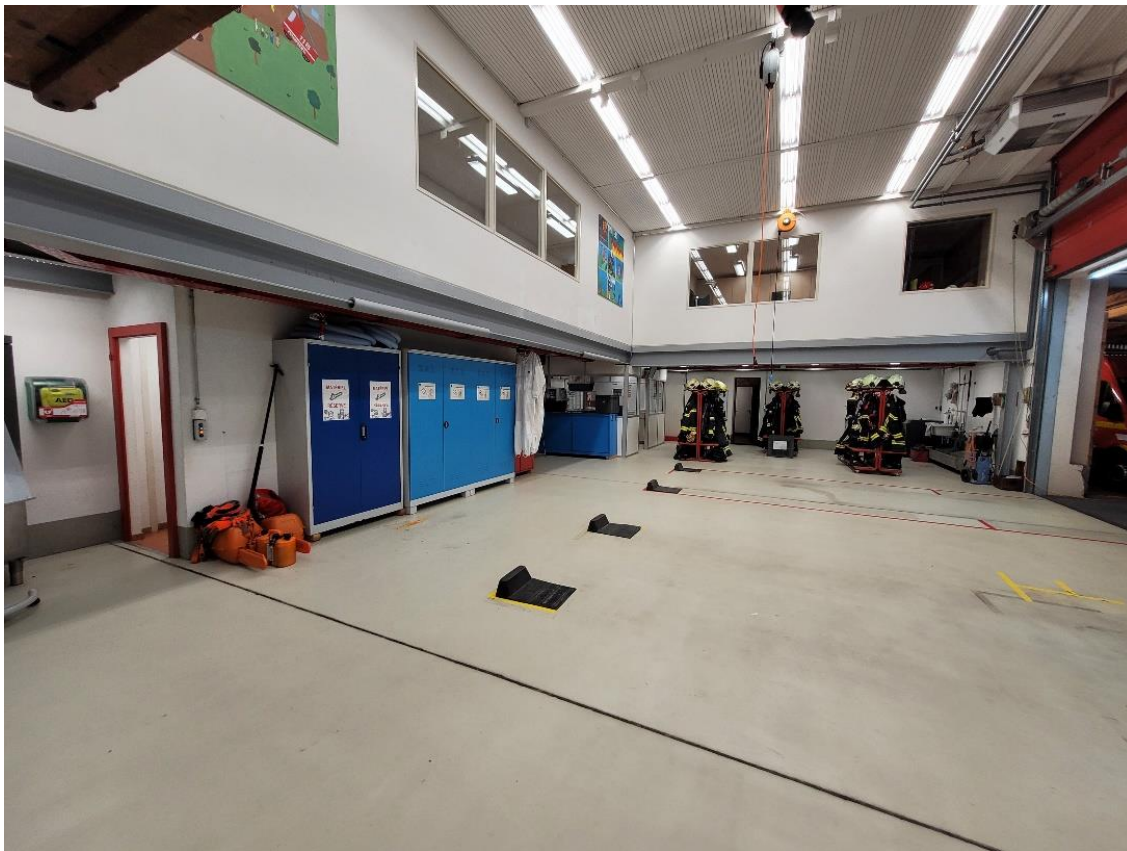
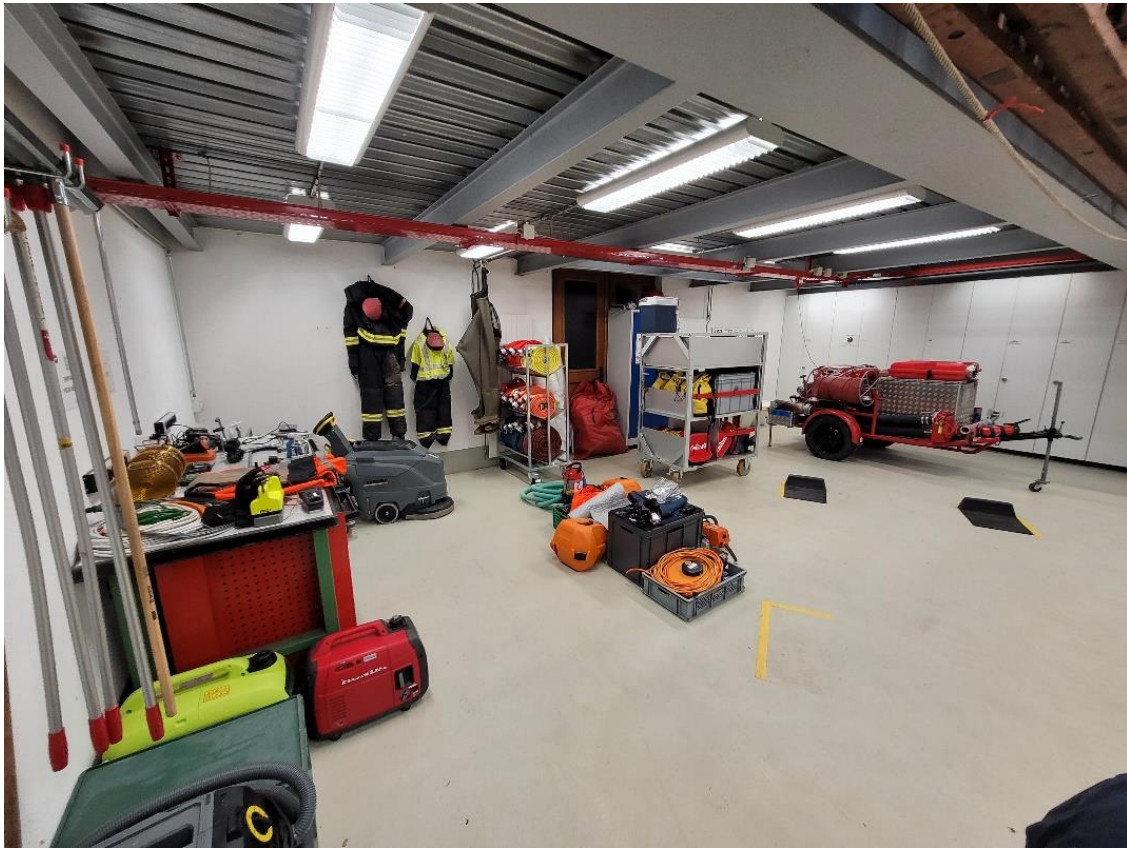
Un frigo de grande capacité ainsi qu'un grand meuble de tri ont été évacués afin de libérer de l'espace pour le matériel de rechange et les armoires.

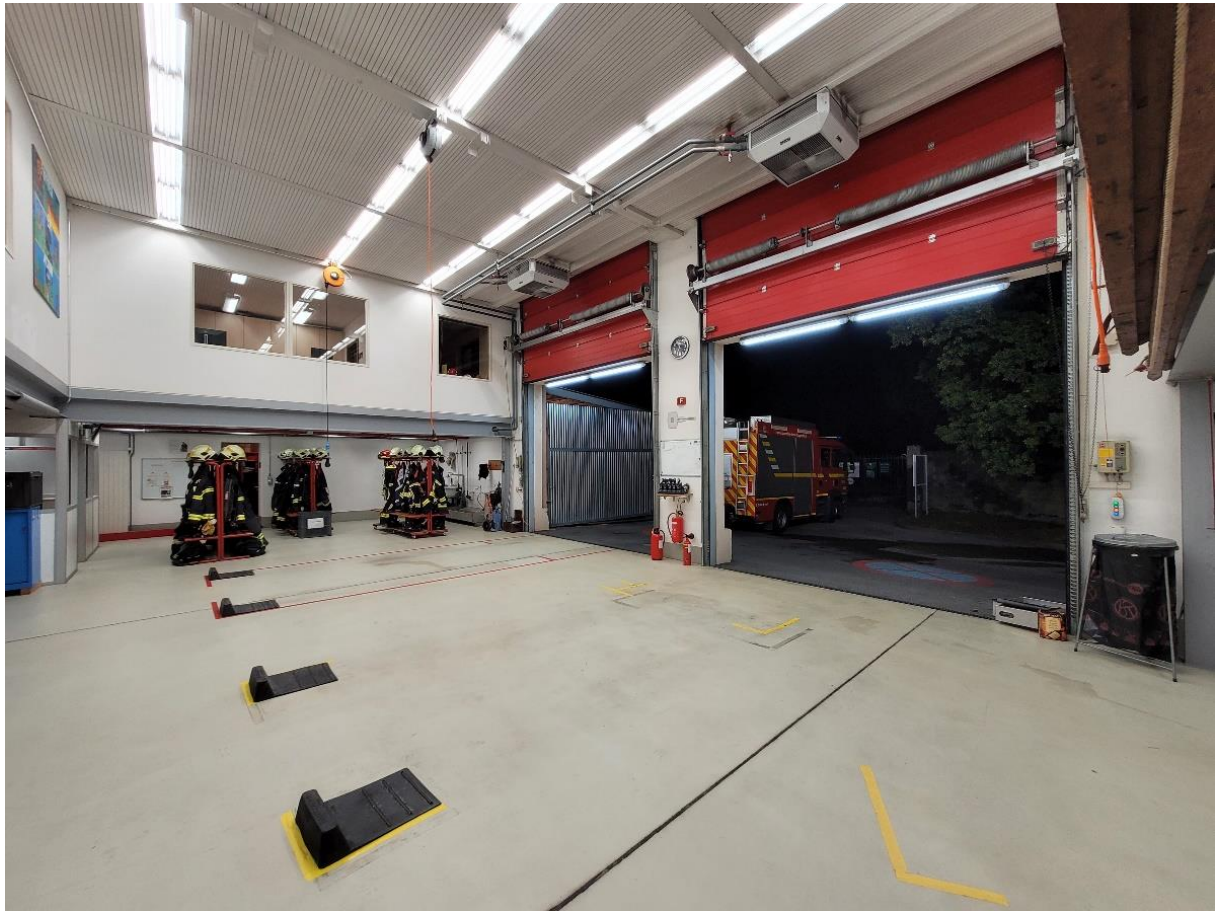
Nous avons également déplacé à proximité des camions toutes les armoires contenant du matériel spécifique pour partir en intervention, afin de les charger rapidement dans les camions.

De plus, nous avons déplacé deux remorques qui occupaient une place considérable. L'une d'elles était située entre les camions, rendant difficile l'accès aux véhicules, l'ouverture des portes et l'accès aux compartiments pour sortir du matériel dans la caserne. Ces remorques n'étant pas indispensables pour les premières interventions, ont été déplacées dans le petit local situé derrière l'école du chemin De-La-Montage.

Voici les images de cette remise à niveau :







La salle de conduite et de théorie était en désordre total. Nous avons commencé par y afficher toutes les fiches de prise de décision et de conduite utilisée lors d'événements particuliers, par exemple les interventions multi-sites. Cela représente un gain de temps lorsqu'il faut activer ce type de salle.

### Constat caserne N°3 (Tronçonneuses)

Le 23 juillet 2024, nous avons procédé à un contrôle exhaustif de l'ensemble des tronçonneuses de la compagnie. Cette inspection détaillée a eu pour objectif de garantir la sécurité et l'efficacité de notre équipement. Cependant, les résultats de cette vérification se sont révélés pour le moins préoccupants.

En effet, nous avons constaté l'état déplorable de certaines tronçonneuses. Plusieurs d'entre elles étaient souillées et n'avaient manifestement pas été nettoyées depuis un temps certain. Les chaînes présentaient quant à elles des signes d'usure avancée, rendant leur utilisation potentiellement dangereuse. De plus, nous avons constaté que le carburant utilisé était de mauvaise qualité et que les mélanges étaient incorrects, ce qui pouvait entraîner des dysfonctionnements ; imaginons, par exemple, des ratés-moteur lors d'un tronçonnage.

Pour obtenir un avis d'expert, nous avons amené certaines de ces machines auprès du Cercle des Agriculteurs. Ces derniers ont rapidement remarqué qu'il y avait un souci de carburant, soulignant que celui-ci n'était pas adapté aux tronçonneuses. Cette observation a confirmé nos craintes et a mis en lumière la nécessité d'une vigilance accrue concernant le choix et la qualité des carburants utilisés.

Par ailleurs, les plateaux de certaines tronçonneuses ont été retrouvés rouillés, témoignant d'un manque d'entretien régulier. Cette négligence est particulièrement inquiétante, car elle compromet non seulement la performance de l'outil mais aussi la sécurité des utilisateurs.

Il se trouvait également à l'intérieur des engins des pantalons de tronçonnage déchirés, sans doute utilisés et remis en l'état dans les engins. Aucun contrôle n'avait été effectué le jour même de l'intervention, ni les jours suivants.

Exemples :



État de certaines  
tronçonneuses

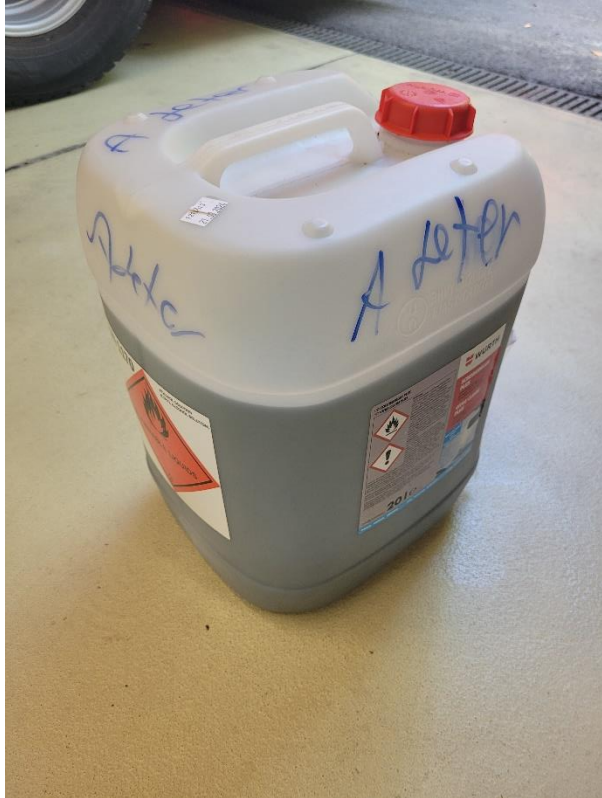




Plateau et chaîne rouillés



Pantalon de sécurité déchiré



Vidange du mauvais carburant



Chaine usée

**Décision :** Remise en ordre immédiate



Exemple des bacs de tronçonneuses “avant/après” :



Nous avons procédé à l'étiquetage des boîtes contenant les chaînes de rechange et les bougies, afin de pouvoir assurer un service de parc lors des interventions de longue durée. Chaque tronçonneuse dispose donc de sa propre boîte.



Tous les pantalons défectueux ont été mis de côté. Dans la foulée, nous avons commandé des échantillons de toutes les tailles afin de pouvoir les essayer et de choisir les tailles adaptées au maximum de morphologies possibles, ce qui faisait défaut. Certains véhicules sont actuellement équipés exclusivement de pantalons en taille S. L'objectif à long terme est de créer un vestiaire avec plusieurs tailles, permettant ainsi aux pompiers de s'équiper directement en caserne et d'être prêts à intervenir immédiatement sur les lieux de l'intervention, évitant ainsi qu'ils ne doivent se changer à l'extérieur, sur la route, ou encore lors de conditions météorologiques capricieuses telles que le vent ou la pluie.

### Constat caserne N°4 (Véhicule d'intervention)

Lors d'une inspection de véhicules, plusieurs problèmes concernant les engins d'intervention sont apparus, particulièrement concernant la tonne-pompe. Ce véhicule, essentiel pour les missions d'incendie mais également pour les sauvetages ou évacuations, doit être en tout temps prêt à partir, ce qui justifie des contrôles réguliers.

Des marques évidentes de manque d'entretien étaient visibles sur le véhicule. Cette négligence présente un risque sérieux : un problème technique pourrait empêcher le départ du véhicule sur une intervention, entraînant une perte de temps pour d'éventuels sauvetages et pour stopper la propagation d'un incendie ou d'une inondation.

De plus, cette situation était de nature à nous mettre en non-conformité avec les normes cantonales de délai d'intervention édictées par l'OCPPAM. Il est essentiel de garantir que tous nos véhicules soient en parfait état de fonctionnement pour assurer la sécurité de la population et respecter les exigences réglementaires.

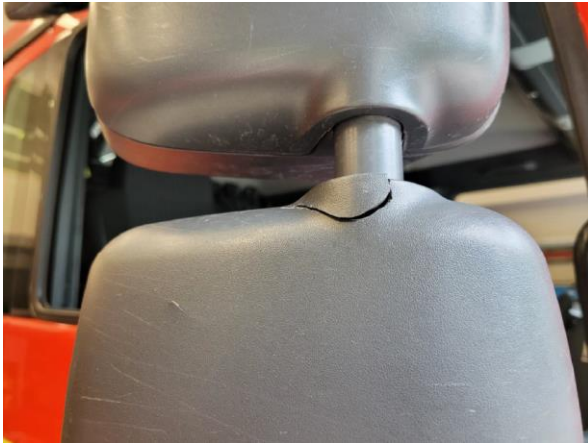
En vérifiant les documents dans le camion, nous avons commencé par le carnet d'entretien de notre tonne-pompe. Hélas, il a été impossible de conclure que ce carnet était à jour, puis le dernier entretien consigné remonte au 18 juillet 2019, ce qui est très préoccupant.

3ème entretien avec vidange d'huile moteur		4ème entretien avec vidange d'huile moteur	
Kilométrage : 5020 km		Kilométrage : 12680	
Vidange d'huile effectuée sur :		Vidange d'huile effectuée sur :	
	Non	Oui	Spécification
Moteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3277
B.V. / y compris ralentisseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ralentisseur séparé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B.V. automatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Boîte de transfert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Convertisseur de couple (WSK)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prise de mouvement (NMV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Essieux moteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Epaisseur résiduelle des garnitures de frein en % 81		Epaisseur résiduelle des garnitures de frein en %	
Entretien S12 effectué en même temps, voir page 21		Entretien S12 effectué en même temps, voir page 512	
Remarques : RAS		Remarques : RPI4 Filtré à Air, Co. Decomteur, Démonteur-Habitacle, Graissage P.VotS + autre PTO	
Date 11/09/23		Date 18/07/19	

Ce constat est inquiétant, car un véhicule d'intervention comme la tonne-pompe doit être en parfait état de fonctionnement pour assurer les missions d'extinction et de sauvetage. L'absence d'entretien régulier est de nature à entraîner des problèmes techniques, compromettant toute capacité à intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence.

Comment une telle négligence a-t-elle pu se produire, sachant que la sécurité de nos équipes et de la population dépend de la fiabilité de nos équipements ?

Exemples :



Rétroviseur coque  
plastique fissurée



Feu stop fissuré



Feu stop fissuré

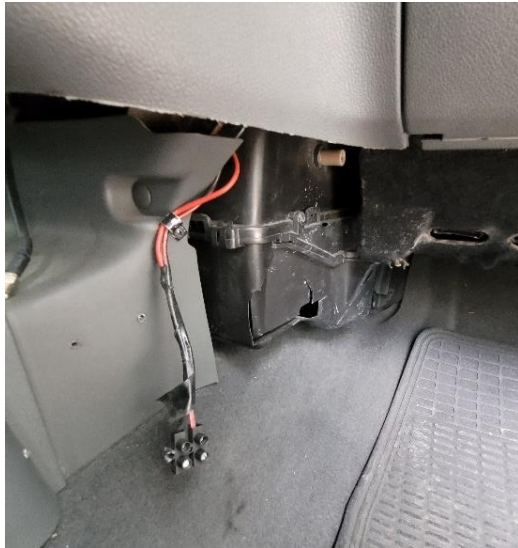


Manque d'entretien du  
dévidoir à tuyaux

Le véhicule logistique a également retenu notre attention. Malgré son âge et ses 170'000 km, ce véhicule présentait des signes évidents de manque d'entretien. Étant l'un des véhicules les plus utilisés, il faut impérativement que celui-ci soit en bon état de marche et entretenu régulièrement puisqu'il sert à de multiples tâches logistiques : récupération de matériel, transport de petit matériel spécifique, formations, remplacement du chef d'intervention etc...

Bien que ce véhicule soit stationné à l'extérieur, cela n'affecte en rien son état intérieur. Cependant, les signes de négligence étaient flagrants. L'état de ce véhicule entraîne des conséquences multiples qui peuvent affecter la fiabilité, la sécurité, les opérations logistiques, les coûts de maintenance, et la durée de vie du véhicule. Cette situation met en lumière des failles dans notre système de gestion et de suivi de l'entretien des véhicules.

Un véhicule mal entretenu peut donner une mauvaise image de la compagnie ainsi que de la commune, tant auprès des contribuables que de nos partenaires, tels que la police et les ambulances. Cette négligence peut également compromettre notre capacité à répondre efficacement aux besoins logistiques, mettant en péril la sécurité et l'efficacité de nos opérations.



Fils apparent



Manque plaque du levier de vitesse

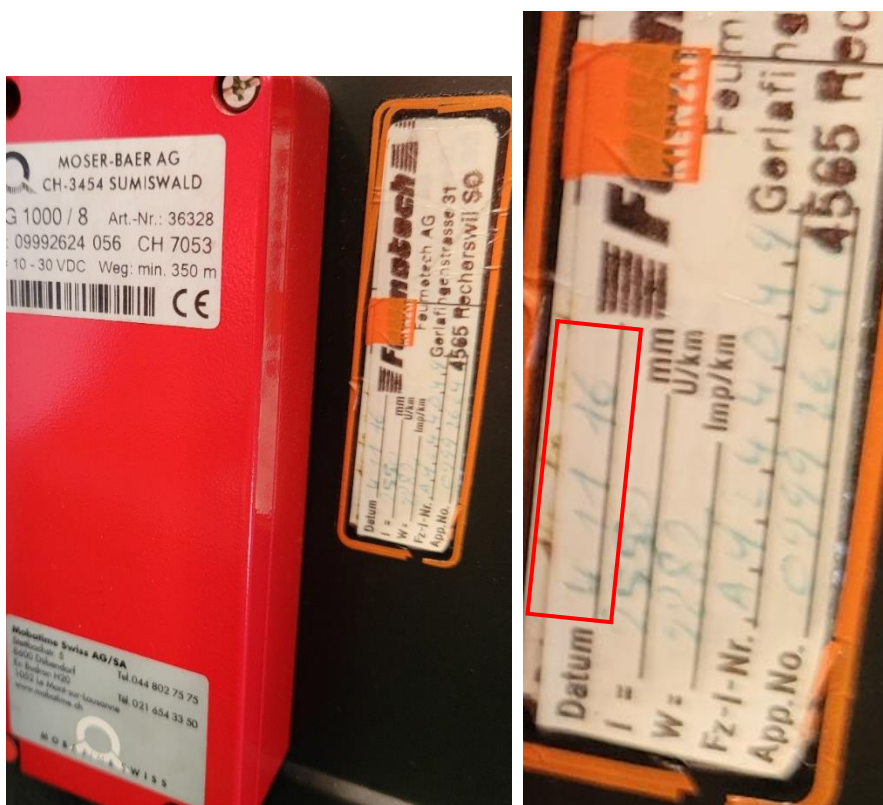


Eclairage de plaque cassée

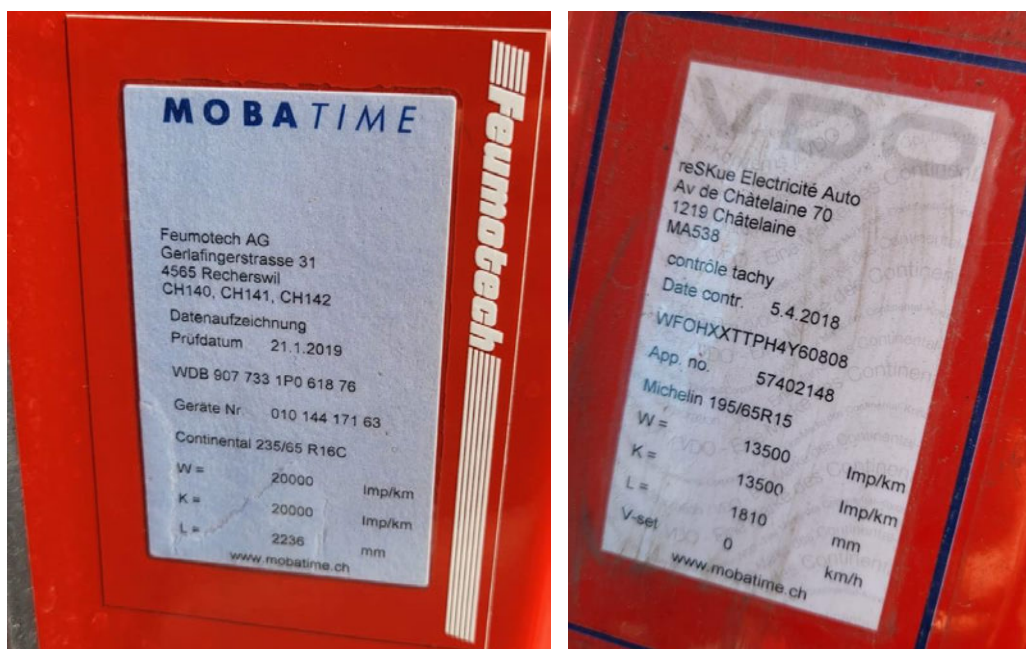


Phare avant mat

De plus, lors de ces inspections, nous avons également constaté que les RAG étaient échus depuis plusieurs années. Par exemple, celui de la tonne-pompe ne fonctionnait même plus, et le dernier contrôle remontait à 2016 à teneur de son étiquette :



Pour les autres véhicules, le contrôle des RAG ne respecte pas les périodicités de maintenance exigées par le fabricant Mobatime :





Ci-dessous le certificat de conformité de notre tonne-pompe qui se trouvait à bord :

Prüfbericht für Restwegschreiber / Datenaufzeichnungsgerät	Original
Cerificat de conformité pour enreg. fin de parcours / enreg. de données	Original
Certificato di conformità per registratore fine percorso / registratore dati	Originale

Halter / Détenteur / Detentore

**1. Fahrzeug / Véhicule / Veicolo**

- Marke / Marque / Marca	: MAN	
- Typ / Type / Tipo	: TGL 10.220	
- Fahrgestell / Châssis / Telaio no	: WMAN05ZZ6AY244049	
- Zählerstand / Etat du compteur		Commune de Chêne-Bougerie
Totalizzatore	: 8891 km	Service du Feu
- Kontrollschild / N° de plaque		Route de Chêne 136
Targa no	: GE 5572	1224 Chêne-Bougerie
- Stammmummer / N° matricule		
N. di matricola	: 410.472.491	

**2. Restwegschreiber/Datenaufzeichnungsgerät**  
 Enregistreur de fin de parcours / appareil d'enregistrement des données  
 Registratore fine percorso / registratore dati

- Marke / Marque / Marca	: Mobatime	
- Typ / Type / Tipo	: RAG 1000/8	
- Gerät Nr. / Appareil n°		
Apparecchio no	: 09992624 056	

**3. Angleichung / Adaptation / Adattamento**

- Wegdrehzahl / Weg-Impulszahl am Fahrtschreiber Eingang		U/km, t/km, giri/km
- Nombre de tours, impulsions à l'entrée du tachygraphe		
- Numero dei giri, impulsi per metro percorso all'entrata del tachigrafo	W = 9882 Imp/km	
- Apparate Konstante / Eingestellte Impulszahl		U/km, t/km, giri/km
- Constante de l'appareil / Nombre d'impulsions réglé		
- Constante dell'apparecchio / Numero degli impulsi applicato	K = 9882 Imp/km	

**4. Reifenmarke und Abmessungen / Marque des pneus et dimensions /**  
 Marca pneumatici e dimensione : Continental LDR 235/75 R 17,5  
 Radumfang / Circonférence des roues / Circonferenza ruota : l = 2550 mm

**5. Einbau, Funktion, Plombierung und Prüfung des Datenaufzeichnungsgerätes wurde gemäss Geräteherstellerangaben ausgeführt.**  
 Le montage, fonctionnement, plombage et contrôle de l'appareil d'enregistrement des données ont été effectués selon les indications du fabricant.  
 Il montaggio, il funzionamento del registratore di dati e i piombi previsti secondo i dati del costruttore sono stati verificati e trovati in ordine.

**6. Plombierschema / Schéma de plombage / Schema di piombaggio**

- Anzahl Plomben	
- Nombre de plombs	
- Numero dei piombi	: 2


mit dem Plomberzeichen  
 avec empreinte de plombage : MA+214  
 plombo con sigillo

Hologramm Nr. :

**7. Adresse der Prüfstelle** Feumotech AG  
 Adresse de l'atelier Gerlafingerstrasse 31  
 Nome indirizzo della stazione 4565 Recherswil  
 di servizio :

**8. Ort und Datum der Prüfung**  
 Lieu et date de contrôle  
 Luogo e data del controllo : Chêne-Bougerie, 4.11.2016

**8. Ort und Datum der Prüfung**  
 Lieu et date de contrôle  
 Luogo e data del controllo : Chêne-Bougerie, 4.11.2016



Status / Statuts / Stato

1. Cignoteur droit
2. Cignoteur gauche
3. Frein
4. Feux de croisement
5. Feux bleu
6. Sirène
7. Feux orange
8. ....
9. ....
10. ....

**Feumotech**  
 Feumotech AG  
 Gerlafingerstrasse 31  
 4565 Recherswil SO

Stempel und Unterschrift / Timbre et signature  
 Timbro e firma

**Décision :** Ces non-conformités ont immédiatement été signalées au magistrat délégué au feu afin de solliciter sans délai un rendez-vous avec un garage agréé pour le contrôle des véhicules, dans le but de garantir que nos véhicules soient en conformité pour partir en intervention.

Quelques jours auparavant, nous avons déjà dû retirer du service notre véhicule logistique 21-15, car nous ne disposions d'aucune information ni d'aucun certificat de RAG à l'intérieur.

Ci-dessous, le rapport de la société Aprotect relatif au camion tonne-pompe et autres engins de la compagnie :

Rapport camion MAN GE 5572 :

Lors du contrôle du RAG nous avons constaté que la lampe témoins RAG ne s'allumait pas.

De ce fait nous avons pris le camion à l'atelier pour chercher la panne.

Nous avons constaté qu'il y a eu des modifications (rampe feu bleu, sirène) et que les connexions n'ont pas été faites correctement (aucune liaisons de statut entre sirène feu bleu et RAG).

Vu l'état de cette installation (voir photo) nous vous préconisons de la refaire correctement.

Le prix indicatif de main d'œuvre 550 à 750.- CHF + certificat de conformité 160.- CHF

Si des pièces sont défectueuses et à remplacer nous vous informerons de suite pendant les travaux.

**En aucun cas le véhicule ne peut circuler actuellement.**

Comme promis voici le rapport suite à notre visite en caserne de Chêne-Bougeries concernant la flotte de véhicules prioritaires et la mise en conformité des RAG

#### 21-08 Chef d'Intervention (Skoda)

- Relai warning fait du bruit (Disfonctionnement)
- Relai Vitron pas sur 0 (Non configuré)
- Interrupteur feu orange monté à l'envers
- Pas mettre les phares sur Auto sinon pas enregistré par le RAG
- RAG 1000

#### 21-15 Véhicule Logistique (Ford)

- Feu éclairage plaque ne fonctionne pas
- Éclairage phare avant mal (faire avec réparateur)
- RAG périmé dernier contrôle 2018
- Tête du RAG 2000 Périmé depuis 2020

#### 21-14 Transport d'Hommes et Matériel (Mercedes)

- RAG périmé dernier contrôle 2019
- RAG 1000
- Lampe arrière ne marche pas
- Éclairage intérieur ne peut pas s'allumer depuis le boîtier feu bleu

#### 21-12 Pionnier (Iveco)

- Pas de RAG mais UDS valable jusqu'en 10/2024

#### 21-11 Tonne-pompe (Man)

- 
- Rapport transmis précédemment

Je reste à votre disposition pour toutes questions à ce sujet.

Bien cordialement.



APRÓTEC SA | Responsable département véhicules prioritaires  
Avenue Vibert 19 - 1227 Carouge / Genève • [www.aprotec.ch](http://www.aprotec.ch)

T +41 22 343 81 30 • M +41 79 435 23 58 • 0800 343 813

A la suite de cela, il a fallu reprendre l'ensemble des véhicules et établir une liste des travaux à réaliser :

## **21-11 TONNE-POMPE**

### **A effectuer par le garage Man (Larag)**

- Réparation du rétroviseur avant droit (Rétroviseur coque plastique fissurée)
- Contrôle et ajustage de la géométrie de la direction (volant pas droit mais route droite)
- Réparation fenêtre de la porte arrière gauche (Plus de manivelle)
- Vérifier les feux de position bas de châssis
- Changement des feux stop arrière fissuré
- Service complet de l'engin à effectuer (Dernier en date dans le livret d'entretien 18.07.2019 chez ETPL)

### **A effectuer en caserne par Feumotech pour éviter un déplacement**

- Contrôle des marchepieds excentriques de la superstructure (Eventuellement remplacement des vérins à gaz des marchepieds) (S'ouvre et se referme lors de passage de dos-âne)
- Contrôle du mât d'éclairage
- Contrôle du système d'abaissement pour l'échelle (Nettoyage et éventuellement ajustage)
- Contrôle du dévidoir et le remettre en ordre (Aucun contrôle depuis 2010)
  - o Vérifier le support de clé d'hydrante (Ne tiens plus depuis 01.2024)
  - o Contrôle de la chaîne
  - o Contrôle des roues
- Contrôle de la pompe à effectuer en décembre

### **A effectuer à l'Usine Feumotech**

- Enlever l'agent mouillant de la citerne et le nettoyer/rincer (Utilisable uniquement par les SPP (Rapport technique OCPPAM du 21.09.2023))
- Bouchonner l'alimentation du mouillant et désactiver le système de dosage et enlever le bouton sur le tableau de bord
- Support pour lance à adapter (Les lances que nous avons ne tiennent pas du tout dans l'engin)
- Support caméra K2 chef d'engin
- Siège ARI chef d'engin
- Support/Emplacement tuyaux en écheveaux

- Contrôle électrique de l'ensemble de la superstructure et cabine (Prise rajoutée non effectué par Feumotech)
- Mise des clignoteurs sur la rampe

#### **A effectuer par un atelier de sérigraphie (A voir)**

- Porte avant gauche et droite ligne jaune fluo à changer pour être à la même sérigraphie que l'ensemble du camion
- Adapter à la ligne graphique de la commune (armoiries)

#### **A effectuer par le service du feu**

- Enlever la lance mousse une fois que l'agent mouillant est enlevé
- Enlever l'inventaire qui date de 2021 et en remettre un plus récent

### **21-14 TRANSPORT DE PERSONNEL ET MATÉRIEL**

#### **A effectuer par garage Mercedes (Larag)**

- Contrôle électricité intérieur (Radio et lampe, chargement aléatoire)
- Trou dans la protection plastique du bas de châssis

#### **A effectuer par garage (Aprotec)**

- Éclairage intérieur ne peut pas s'allumer depuis le boîtier feu bleu
- Lampe d'éclairage arrière pour monter le module dans la nuit ne fonctionne pas

#### **A effectuer par un atelier de sérigraphie (A voir)**

- Porte coulissante latérale ligne jaune fluo à ajouter, plus texte du site internet pour être à la même sérigraphie que l'ensemble du camion
- Changer le logo de la Commune

#### **A effectuer en caserne par Feumotech pour éviter un déplacement**

- Contrôle du treuil pour remonter les modules (aucun contrôle depuis 2019)

#### **A effectuer par le service du feu**

- Remettre un nouveau livret orange de suivi (Celui du 21-14 est plein)
- Enlever inventaire qui date de 2021 et remettre un plus récent

## **21-15 VÉHICULE LOGISTIQUE**

**A effectuer par un garage à sélectionner par le service technique communal :**

- Feu d'éclairage de plaque ne fonctionne pas
- Barre d'éclairage de plaque cassée tombe lors que nous fermons le coffre
- Eclairage phare avant mate
- Manque plaque du levier de vitesse

**A effectuer par garage (Aprotec)**

- Câble apparent

## **21-08 VÉHICULE CHEF D'INTERVENTION**

**A effectuer par garage (Skoda Amag)**

- Service à faire et vidange (imminent)

**A effectuer par garage (Aprotec)**

- Relai warning fait du bruit (Dysfonctionnement)
- Warning rampe ne fonction pas

**A effectuer par le service du feu**

- Créer un inventaire

## **21-12 VÉHICULE MODULAIRE DE PRÊT**

**A effectuer auprès de Feumotech**

- Annoncer les trous percés
- Annoncer la bosse sur le capot résultant de l'exercice de compagnie du 18.04.2024

**A effectuer par le service du feu**

- Créer un inventaire

## **REMORQUE MOTO-POMPE en caserne**

**A effectuer par le service du feu**

- Contrôle de la pression des pneus
- Changement du livret orange (Moisie)

**A effectuer en caserne par Feumotech pour éviter un déplacement**

- Contrôle de la moto-pompe (A faire au même temps que la tonne-pompe) (Echu depuis 08.2023)

## **MODULE INONDATION**

### **A effectuer à l'Usine Feumotech**

- Modification à la suite du changement des aspirateurs fin 2022. Ils ne fonctionnent pas avec la génératrice du module. Et mettre les génératrices qui sont aptes à faire fonctionner l'aspirateur.

---

Cette liste dénote un considérable manque de suivi des véhicules d'intervention, alors que ceux-ci constituent notre outil principal. Comment en est-on parvenu là ?

Il y a également eu quelques soucis avec le véhicule 21-14. Une résistance a été cassée et ne permettait plus de démarrer les véhicules. Le garagiste nous a quand même interpellé en indiquant qu'une résistance était plus souvent brûlée que cassée. Il a également eu besoin de la clé de réserve, qui n'a malheureusement pas pu lui être fournie, faute de clé pour ouvrir l'armoire en question. Le véhicule 21-14 tout entier a donc dû être transporté au garage Larag aux frais de la commune pour cette raison.



## Constat caserne N°5 (Equipeement personnel)

En inspectant les équipements de la caserne, il est apparu qu'il n'existait aucun inventaire permettant de connaître les véritables quantités et tailles de chaque équipement. Les équipements étaient mélangés entre neufs, utilisés et non nettoyés. Certains t-shirts étaient même moisiss, témoins d'une négligence flagrante.

L'absence d'inventaire rendait la gestion des équipements extrêmement difficile. Cela entraîne des pénuries ou des surplus inutiles ainsi qu'un gaspillage d'argent public, et complique la planification des besoins futurs. La gestion inefficace des équipements et les conditions insalubres affectent le moral et la motivation des pompiers, réduisant leur engagement et leur efficacité sur le terrain.

A la suite de la réintégration du Sergent-major [REDACTED], il lui a été demandé de fournir ces éléments. Sa réponse a été que ces documents auraient été donnés à [REDACTED] (auditeur mandaté par le Commune de Chêne-Bougeries) lors de leur rencontre et que ce sont les avocats qui les lui ont transmis. À ce jour, nous restons sans nouvelles concernant de ces documents, ce qui empêche de les fournir aux personnes en charge de l'habillement.

De plus, plusieurs sapeurs avaient des pantalons et t-shirt troués, et le personnel féminin n'avait pas de tenue adaptée à leur morphologie.



Traces de moisissure



T-shirt avec un trou dans le dos





Pantalon avec des traces de terre dans les armoires



T-shirt déchiré au niveau du col

Les autres armoires présentent également des lacunes en matière de rangement. Le matériel d'époque est important à préserver et à ranger soigneusement, mais ne doit pas occuper de la place prioritaire. D'autres objets se trouvent dans ces armoires, allant du chapeau au caquelon, en passant par des boules de Noël, des tabliers, et même une hotte du Père Noël ou des bouteilles d'eau en plastique vide.

Voir photos ci-dessous :



## Décision :

Il était important de procéder rapidement à un tri afin de déterminer quels uniformes étaient conformes, ceux qui nécessitaient des réparations, ceux qui devaient être jetés et ceux qui pouvaient être donnés. Il a fallu y consacrer une journée complète.

Ensuite, il a fallu nettoyer les armoires de l'équipement actuel, pleines de poussière, et mettre de côté les portes cassées des armoires. Nous avons rapidement fait un état des lieux avec un inventaire provisoire qui a démontré un stock très maigre.



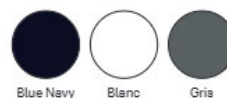
Nettoyage des armoires, tri des habits et étiquetage correct

Il a été très important également de rééquiper l'ensemble des membres actifs de la compagnie avec de nouveaux pantalons unisexes adaptés à tous. Après avoir demandé l'avis et l'accord à l'inspecteur cantonal du feu sur un certain modèle de pantalon, j'ai formulé cette demande au magistrat délégué au feu qui a soutenu directement le changement de pantalon. Fin août, nous étions donc rééquipés.



Nous avons également lancé un projet de nouveau t-shirt à l'enseigne de la commune, car nous n'avons que très peu de t-shirts encore en stock. Voici ci-dessous le projet :

T-shirt Sapeurs-pompiers Compagnie 21 de Chêne-Bougeries  
**Proposition 2** - Font = Aptos extra bold



Nous sommes encore loin d'avoir rétabli la situation de l'équipement ; cela exigera énormément de temps au vu de la désorganisation du local du matériel.

Les tenues de feu ne sont pas triées et nous avons différents modèles et différentes marques. Il n'y a aucune uniformité également dans le stock des casques, que ce soit au niveau des modèles ou des éclairages.

## Constat caserne N°6 (Tuyaux)

À la suite de l'inventaire de la tonne-pompe est apparue l'importance cruciale de contrôler le matériel d'extinction, notamment les tuyaux. À ce jour, nous ne disposons d'aucun document attestant du contrôle sous pression des tuyaux. Cette lacune nous préoccupe profondément, car les pompiers sont exposés à l'éclatement d'un tuyau sous la pression. Un tel incident peut gravement blesser un pompier, mais également mettre en danger toute une équipe qui se retrouve sans eau au contact du feu.

En examinant les tuyaux, il est apparu qu'ils étaient en état déplorable. Certains d'entre eux ont plus de 12 ans et montrent des signes évidents d'usure. Cette situation est alarmante, car elle compromet non seulement la sécurité des pompiers, mais aussi l'efficacité de leurs interventions.

Voici quelques images illustrant l'état des tuyaux ayant plus de 12 ans ainsi que des tuyaux rafistolés avec du scotch pour tenir la ligature du tuyau.



Usure avancée d'un tuyau de  
notre engin pompe



Tuyau rafistolé avec du scotch pour tenir la ligature du tuyau

L'entreposage de tuyaux laissait également à désirer :

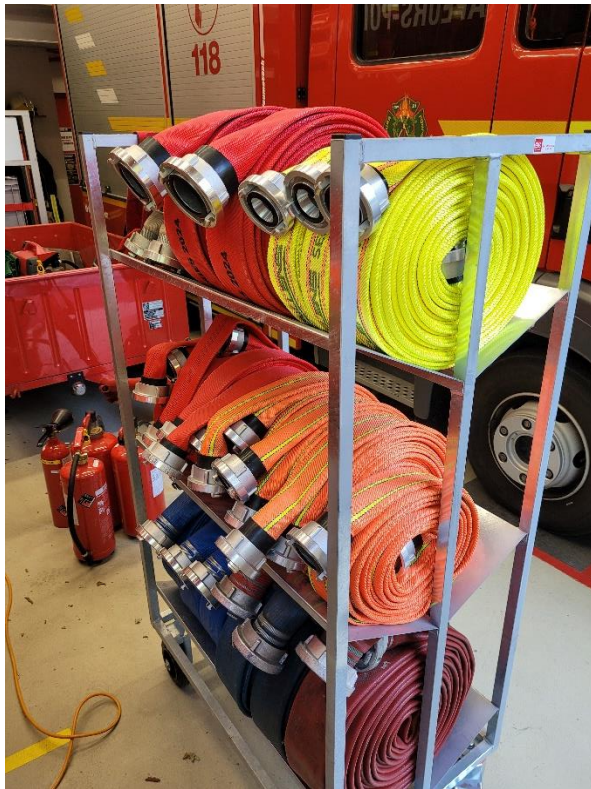


Tuyaux entreposés dans la caserne avec des coulures d'aliments provenant des frigos

**Décision :** Nous avons demandé un chariot pour ranger et tenir propre les tuyaux neufs ou réparés de réserve. Il a été également important de commander des nouveaux tuyaux afin de remplacer des tuyaux datant de 1974 qui était encore dans notre tonne-pompe ! Mais également remplacer les nombreux tuyaux percés détectés à la suite de notre contrôle sous pression de l'ensemble des tuyaux en caserne.

De plus, l'ensemble des nouveaux tuyaux ont été testés sous pression et rangés.

Exemples :

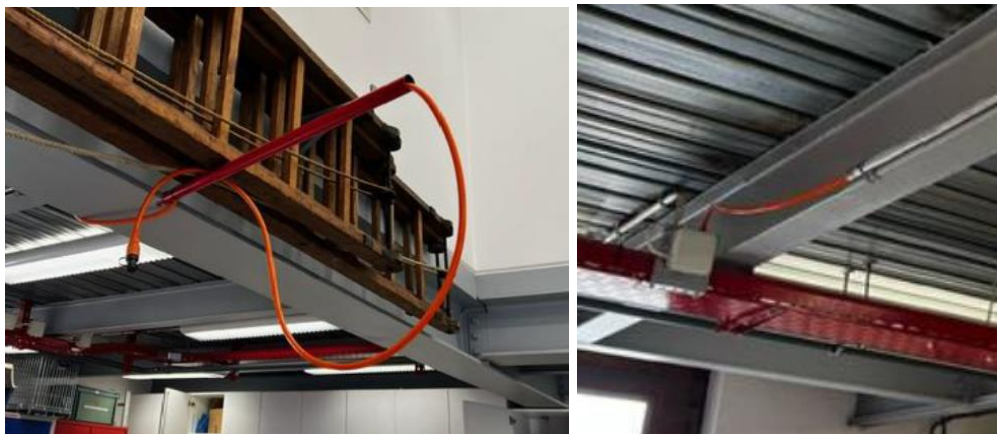


## Constat caserne N°7 (Travaux électrique)

Plusieurs travaux internes ont été effectués à la caserne sans l'accords de la Mairie et sans le concours d'une société spécialisée. Ayant un électricien de métier dans les membres actifs, il lui a été demandé de réaliser un tour de la caserne,

Quelques-uns de ces constats laissent songeur quant au sérieux des travaux réalisés au sein de la caserne.

Certains chargements de véhicules étaient pris sur le circuit électrique de l'éclairage :



Autre souci, deux prises étaient disponibles pour charger les dizaines de radios et de lampes. Par conséquent, une multiprise avait été installée sur l'une des prises, et le bureau était encombré de chargeurs. Ceci représente un risque d'incendie certain.



Dans le salon privé, les installations n'étaient pas du tout adaptées. Cela augmente le risque d'incendie, sachant que cette salle se trouve dans les combles de la caserne, construite en bois.

Exemple : une prise dans une armoire, alimentant une première multiprise puis une deuxième :



Alimentation prise sur les néons d'éclairage :



De plus, étant donné que ces armoires ne sont pas rangées, en cas de court-circuit ou de surchauffe, la charge thermique serait très importante en cas d'incendie.



L'inspection électrique de la caserne a également remonté le fait que la prise de charge de l'engin situé à l'extérieur se retrouve sous la pluie.



**Décision :** À la suite de ces constats, la Mairie a été immédiatement alertée. Nous avons mandaté, en collaboration avec le responsable des bâtiments communaux, une entreprise pour réaliser une expertise. Tous les problèmes signalés ci-dessus ont été confirmés par l'expert. Les travaux ont été entrepris et nous avons résolu l'ensemble de ces problèmes électriques.

## Constat caserne N°8 (Alcool retrouvé en caserne)

Malgré la demande de la Mairie de restituer tout l'alcool de la caserne, nous avons encore trouvé des bouteilles d'alcool non rendues, ainsi qu'une bouteille vide de DonPAPA MASSKARA et des cartons vides de shots de tequila, dans les frigos, la cave à vin et les armoires. Cela conduit à se poser la question suivante : « y en avait-il tellement qu'ils ne savaient pas où ils avaient tout mis ? »

Au total : 1x Bouteille de Glenmorangie Whisky



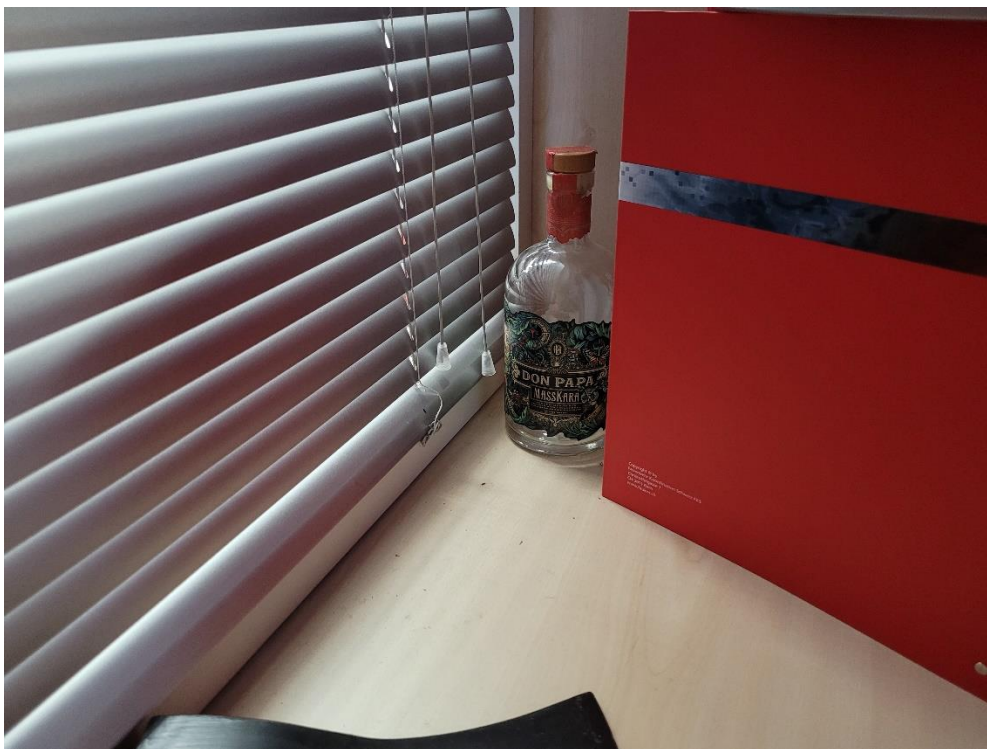
1x Cubi de 3 litres de bordeaux

3x Bouteilles Primitivo di Puglia IGP amabile Senza Parole

1x Bouteille Mercurey 1<sup>er</sup> Cru « Clos du Roy »



Dans le bureau du commandant, derrière les classeurs d'instruction de la CSSP se trouvaient encore une bouteille de DonPAPA MASSKARA. Peut-être s'agissait-il d'une décoration, mais alors, pourquoi les dissimuler derrière ces classeurs ?



De plus, à trois reprises durant le mois d'août, quelques bières sont réapparues dans le frigo du réfectoire, comme le 22 août avec une bière Valaisanne Lager.

Les jours précédents, nous avons retrouvé d'autres marques comme SuperBock ou encore 1664.

Nous n'avons à ce jour aucunes explications concernant leur apparition dans le frigo.



## Constat caserne N°9 (Machine à laver)

Lors d'un retour d'intervention pour une destruction d'insecte, nous avons dû mettre à laver les gants de protection afin d'enlever le produit qui se trouvait dessus. En effet, les produits utilisés pour la destruction d'insectes sont néfastes pour les abeilles. Les gants sont donc obligatoirement lavés à chaque utilisation de ces produits afin d'être propres en cas de récupération d'abeilles. Les gants sont effectivement utilisés pour ces deux types d'interventions.

Lors de la fin du lavage, la machine était complètement bouchée et présentait des traces de rouilles à l'intérieur. Cela a même marqué des gants qui étaient neufs.

Exemples :



La couleur de l'eau démontre la propreté de la machine à laver



Gants avec des traces de rouille

De plus, la machine ne pouvait pas être ouverte car la porte était cassée. Il a donc fallu utiliser la tirette pour l'ouverture d'urgence de la machine, elle-même était également cassée. Il semblerait donc que cette machine était déjà défectueuse depuis un moment, et que ce n'était pas la première fois que l'ouverture d'urgence a dû être utilisée.



Tirette d'ouverture d'urgence  
cassée

**Décision :** Il a été demandé une machine professionnelle afin de l'utiliser également pour la décontamination en cas d'exposition à la suie et aux microparticules libérées lors des incendies via les fumées. Cette machine à laver est équipée de programmes spécifiques pour les pompiers, qui nettoient les vestes de feu, les gants et les cagoules sans les détériorer.

Voici pourquoi il était également important de passer d'une machine domestique à une machine professionnelle :

**Hygiène et sécurité :** Les pompiers sont exposés à des risques lors d'incendies, à cause des fumées et des substances toxiques et cancérigènes qui s'en dégagent. Les machines à laver professionnelles sont conçues pour répondre aux normes d'hygiène les plus élevées et garantir la sécurité des pompiers.

**Durabilité :** Les tenues de feu ont des membranes qui protègent de la chaleur et de la vapeur. Ces membranes ont une durée de vie limitée (X lavages). Il faut relever que si les vêtements d'incendie sont lavés dans une machine non adaptée ou inadéquate, cela réduit leur durabilité (une tenue feu est onéreuse)

**Emplacement en caserne :** Après avoir étudié l'emplacement de cette machine en caserne, nous avons constaté qu'il ne serait pas judicieux de la placer dans la chaufferie où se trouve une grande quantité de poussière, et avons donc examiné les dimensions pour qu'elle soit judicieusement placée en caserne. Les arrivées et écoulements sont disponibles. Les travaux de raccordement électrique sont simples et peu onéreux.

**Modèles de machine :** Les plus grandes différences entre une machine domestique et professionnelle sont le poids admissible et la taille du tambour :

Une tenue de feu (veste/pantalon) pèse environ 3-4 kg. Nous intervenons toujours en binôme au minimum, ce qui représente 6-7 kg de vêtements à nettoyer.

Il n'est pas rare que les opérations de déblaiement nécessitent la présence de 4-6 personnes complètement équipées.

Ne pas oublier les gants feu, les cagoules, les housses des appareils respiratoires ainsi que les sacs de décontamination.

Un modèle professionnel prend en charge 11 kg, ce qui permet un lavage rapide et efficace.

**Durée de vie de la machine :** Une machine professionnelle aura une durée de vie bien plus longue que toute autre machine domestique ou semi-professionnelle. Celle acquise à l'aéroport ou dans d'autres entités comme Nyon, Lausanne, ECA ont plus de 10 ans et les pièces de rechange sont toujours disponibles.

**Situation actuelle :** En termes d'efficacité, il est également primordial de pouvoir laver plusieurs tenues en même temps. Avec les bons produits, nous pourrions éviter d'envoyer un véhicule à la prison de Champ-Dollon pendant des horaires restreints pendant lesquels peu de personnes sont disponibles pour laver nos vêtements. De plus, les produits utilisés par Champ-Dollon ne sont pas adaptés à nos tenues et celles-ci n'en sortent pas toujours indemnes. Le temps d'attente est également un gros désavantage, car il faut attendre plus de 48h afin de récupérer les tenues.

**Entretien des tenues et longévité :** Il convient de noter que ce type de machine professionnelle nous aidera à maintenir l'imperméabilité des vêtements de protection avec les produits adéquats. Cela nous permettra de nettoyer sur place nos tenues et de faire la continuité de la décontamination que nous avons mise en place à la compagnie pour le groupe ARI, afin d'éviter toute exposition aux diverses substances dangereuses.

Relever également que nous pourrions enfin utiliser cette machine pour nettoyer le matériel antichute (travail en hauteur), et notamment nos cordes qui mesurent 60 m chacune. Sans oublier les EPI lors des récupérations ou destructions d'insectes ou encore les EPI de tronçonnage.

## Constat caserne N°10 (Extincteurs)

Un jour, lors d'une course, le chef d'intervention est interpellé par des personnes sur le bord de la route. Elles lui demandent s'il fait partie des pompiers de Chêne-Bougeries, car cela fait plusieurs jours qu'elles ont remarqué plusieurs extincteurs abandonnés sous un arbre dans un parc. La compagnie avait mis à disposition ces extincteurs, et les personnes avaient tenté de contacter la personne qui avait été leur contact lors de la réception de ceux-ci.

À leur grande surprise, la personne leur a répondu qu'elle était à la retraite et ne pouvait pas aller les chercher. De plus, l'un des cinq extincteurs était déplombé, ce qui posait un risque supplémentaire. Les extincteurs laissés sans surveillance dans un parc peuvent être manipulés par des passants, notamment des enfants, ce qui augmente le risque de blessures.

N'ayant aucune information précise, nous ne savons pas combien d'extincteurs ont été mis à disposition. Cette situation met en lumière un problème de gestion et de suivi des équipements, nécessitant une intervention rapide pour assurer la sécurité de tous.



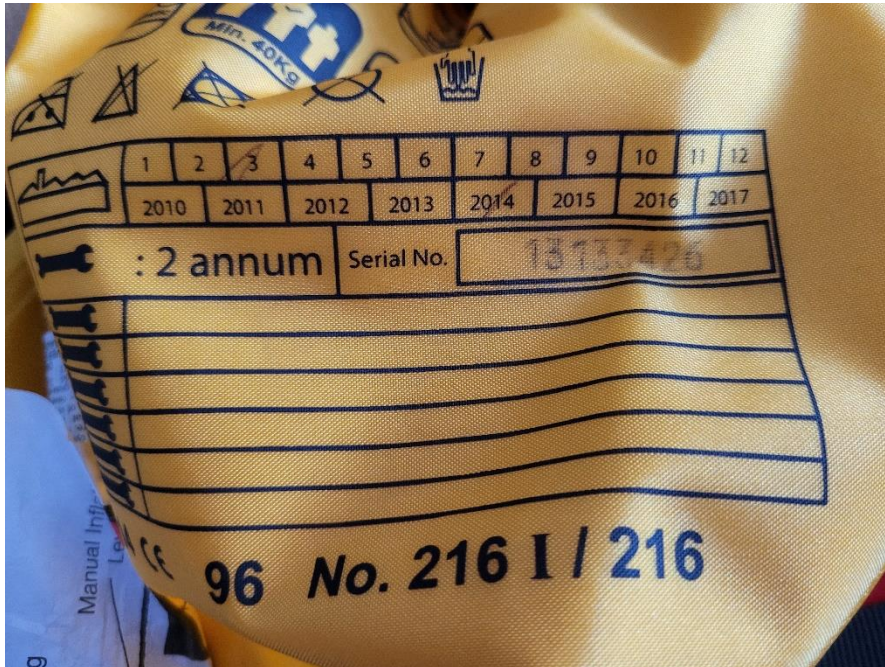
Les extincteurs retrouvés

**Décision :** Il a demandé à la Mairie si nous avons un quelconque contrat, mais malheureusement, personne n'était au courant. Nous également remis de suite à un fournisseur les extincteurs pour un contrôle et pour les replomber.



## Constat caserne N°11 (Gilets de sauvetage)

Lors des inspections des gilets de sauvetages, un certain nombre étaient périmés. Ceux-ci ne pouvaient plus garantir la flottabilité nécessaire pour prévenir la noyade d'un pompier en tenue de feu complète.



Gilets de sauvetage périmés sans aucun contrôle périodique

Certaines personnes peuvent être tentées de relativiser l'enjeu des gilets de sauvetage peuvent paraître un luxe un moindre problème. Mais les interventions sont aléatoires : Il est tout à fait possible que les gilets soient utilisés trois fois dans la semaine lors

d'interventions, puis et plus du tout pendant quelques mois. Noter également que le matériel qui se trouve dans nos engins n'est pas destiné qu'aux sapeurs-pompiers de notre commune, mais peut également être prêtés en cas de besoin à des compagnies ou au GSIS qui arriveraient en renfort avec du personnel. Quelles seraient les conséquences en cas d'accident d'un membre d'un autre corps ?

**Décision :** Les gilets de sauvetage ont été directement changés pour assurer la sécurité des sapeurs-pompiers travaillant en pompage lors d'une inondation, ou aux abords d'un cours d'eau, comme la Seymaz, l'Arve ou encore un puit de pompage. Par ailleurs, en cas d'incendie dans la végétation du secteur de Conches, certains endroits ne sont accessibles qu'avec la motopompe et nécessitent donc un pompage directement dans l'Arve.

Le mode d'emploi et une demande d'essayage des nouveaux gilets ont été fournis à la compagnie.



Nouveaux gilets de sauvetage

## ADMINISTRATIF

### Constat administratif N°1 (Non mise à jour des listes des clés de service SI)

À Genève, les compagnies, respectivement les chefs d'intervention, ont accès à une clé de service SI pour pénétrer dans l'ensemble des bâtiments et locaux techniques du Canton. Cette clé est un outil précieux pour les interventions d'urgence, permettant un accès rapide et sécurisé aux infrastructures critiques.

Cependant, une découverte récente a révélé un problème inquiétant : certaines de ces clés sont encore attribuées à des personnes qui ont démissionné depuis plus de cinq ans. Cela signifie que nous ne savons pas où se trouvent ces clés de service, ni si elles sont utilisées ou simplement perdues. Cette situation pose un problème sérieux pour la protection des divers bâtiments du canton.

Imaginons les conséquences au cas où de telles clés tombent entre les mains de personnes mal intentionnées. Elles pourraient accéder à des installations sensibles, mettant en danger la sécurité de la population et des infrastructures. Cette lacune dans la gestion des clés de service expose le canton et la commune à des risques importants.

Il est important de souligner qu'aucun « nouveau » CI ne figure dans la liste.

Nom client	COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES SERVICE DU FEU									
Responsable	[REDACTED]									
Adresse	Route du Vallon 4 1224 Chêne-Bougeries Chêne-Bougeries									
No clé	Genre	No type	Paquette	Date mvt ->	Type de mvt	Etat	Nom 1	Nom 2	No AVS	Date mvt <-
442	MAGN	9		12/05/2009	Transfert	OK	COMMUNE [ SERVICE DU FEU			30.12.1899
2519	MAGN	10		14/10/2013	Livraison	OK	EN RESERVE - TRANSFERT DU		20.02.2020	30.12.1899
2520	MAGN	10		14/10/2013	Livraison	OK	[REDACTED]		56.8698.170	30.12.1899
2521	MAGN	10		14/10/2013	Livraison	OK	[REDACTED]		TRANSFERT L 756.2805.980	30.12.1899
2558	MAGN	10		05/06/2014	Livraison	OK	EN RESERVE - TRANSFERT DU		20.02.2020	30.12.1899
2559	MAGN	10		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		756.7037.178	30.12.1899
2560	MAGN	10		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		756.3631.749	30.12.1899
2561	MAGN	10		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		756.8423.815	30.12.1899
314	MECA	81		26/05/2008	Transfert	OK	COMMUNE [ CMDT			30.12.1899
10686	MECA	84		14/10/2013	Livraison	OK	[REDACTED]		756.4366.001	30.12.1899
10687	MECA	84		14/10/2013	Livraison	OK	[REDACTED]		756.8698.170	30.12.1899
10688	MECA	84		14/10/2013	Livraison	OK	[REDACTED]		756.2805.980	30.12.1899
11154	MECA	84		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		56.3631.749	30.12.1899
11155	MECA	84		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		756.7037.178	30.12.1899
11156	MECA	84		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		756.3631.749	30.12.1899
11157	MECA	84		05/06/2014	Livraison	OK	[REDACTED]		756.8423.815	30.12.1899

**Décision :** Il a immédiatement été demandé aux chefs d'interventions de transmettre leur numéro de clé de service.



Seul deux CI ont rendu réponse : le Cpl [redacted] & le Cpl [redacted]. Malgré une relance, aucune réponse n'a été reçue des autres chefs d'interventions actifs à la compagnie, à savoir le Cpl [redacted] et le Cpl [redacted].

## Constat administratif N°2 (Non mise à jour des listes auprès de la FSSP)

Lors d'une intervention incendie, un de nos sapeurs s'est blessé légèrement et a dû être transporté aux Grangettes par nos soins pour un contrôle. Après avoir réalisé le rapport d'accident, comme le demande les actes de commandement, nous avons transmis le rapport pour information à l'OCCPAM ainsi qu'à la FSSP. En effet, la prise en charge des frais médicaux est faite en collaboration entre la FSSP et la Mairie.

Après plusieurs jours et un appel de la clinique des Grangettes, la FSSP a été rappelée pour demander s'ils ont pu faire la déclaration d'accident auprès de leur assurance ; ils annoncent que ce n'était pas possible pour eux, car le sapeur accidenté ne faisait pas partie de la liste de notre corps communale. Celle-ci datait en effet de 2022 et avait été transmise par la FSSP, faute d'avoir pu être trouvée en caserne. Voir courriel ci-dessous : (Les encadrés rouges sont les personnes qui ne font plus partie de la compagnie depuis plusieurs mois.)

Attention : la FSSP a d'abord transmis la liste de Chêne-Bourg par erreur, ce qui explique ce qui est encadré en bleu.



**Décision :** Il a fallu demander expressément à la FSSP de transmettre la liste, afin que de pouvoir leur corriger sans délai la liste à jour pour que ce genre de situation ne se reproduise plus. Nous en avons profité pour demander s'il était possible pour eux de faire jouer leur assurance accident pour le cas de notre sapeur accidenté. Ils ont exceptionnellement accordé de prendre en charge cette accident, en insistant bien que cela n'arrivera pas une seconde fois. Nous avons donc dû mettre en relation le service RH communal avec la FSSP. De plus, chaque mois, une liste est transmise auprès de la FSSP pour être toujours à jour.

### **Constat administratif N°3 (Non-annonce des aspirants auprès de l'OCPPAM et GSIS)**

En voulant inscrire les aspirants aux écoles de base équipier, ceux-ci n'ont pu être trouvés dans la liste de l'école du GSIS. Nous avons de suite demandé pourquoi ils ne pouvaient être inscrits, et le GSIS nous a renvoyé vers l'OCPPAM. A la suite d'un rendez-vous avec l'inspecteur cantonal, celui-ci a indiqué n'avoir jamais reçu de la part du commandant leur visite médicale, ni le test d'entrée ni que les nominations signées par la Mairie. Ils étaient donc inexistantes auprès de l'Inspectorat cantonal ainsi qu'auprès du GSIS, alors qu'ils venaient en exercice depuis le mois de décembre 2023 !

**Décision :** Nous avons dû demander à un des aspirants de refaire le test d'aptitude à un des aspirants et il a fallu refaire sa feuille de nomination ainsi que celle d'un autre aspirant. Nous avons réussi à nous procurer la feuille de la visite médicale de ces deux aspirants auprès de notre médecin répondant.

Concernant l'aspirant [REDACTED], il devra recommencer tout le processus, car il a demandé un congé de plus de 3 mois, ce qui annule donc son année de service.

Pour l'aspirant Djamila Wurlod et l'aspirant [REDACTED], il a finalement été possible de les inscrire à l'école de formation fin août 2024

### **Constat administratif N°4 (Nomination non transmise à l'instance cantonale)**

Dans le rapport d'inspection de la compagnie du 10.12.2023 de l'OCPPAM, une demande de correction a été notifiée afin de faire valoir la nomination au grade de caporal du "sapeur" [REDACTED]. En effet, dans les systèmes OCPPAM & GSIS il était encore sapeur, alors qu'il est CI actif et qu'il rédige des rapports d'interventions, validés par l'OCPPAM.

Commentaires : La nomination du sap [REDACTED] au grade de caporal n'a jamais été transmise à l'OCPPAM. A faire

**Décision** : Il a donc été repris les différents commentaires afin de remettre cela à jour. Après un rendez-vous avec l'Inspecteur Cantonal, il a été nécessaire d'établir le document pour sa nomination, car il n'avait encore pas été nommé en juillet 2024. Ce qui fut donc fait, au grade de caporal, rétroactivement. Voir illustration :



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des institutions et du numérique  
Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires

SAPEURS / SOUS-OFFICIERS

nominations / démissions / mutations

Cocher les cases concernées

LE CONSEIL ADMINISTRATIF

LE COMMANDANT  
(nomination **appointé seulement**)  
(art. 24 F 4 05 01)

DÉ LA COMMUNE DE : *CHENE-BOUGERIES*

Conformément aux dispositions des articles 23 et 29 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 juillet 1990 (F 4 05 01),

a nommé dès le (j-m-a) : *01.01.2023* au grade de : *caporal*

### Constat administratif N°5 (Radio mise à jour et achat anticipé ?)

Le responsable télématique de la compagnie, à savoir le [REDACTED] étant en vacances et au travail à la fois et ce jusqu'à fin août, nous avons pris contact avec le secteur télématique de l'OCCPAM, voulant connaître le délai de commande pour le renouvellement des radios afin de bénéficier d'une subvention ou des prix préférentiels avec un achat groupé des autres compagnies. Nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que Chêne-Bougeries n'avait pas passé de commande et était donc hors délai.

Voir la réponse de l'OCCPAM ci-dessous :

- Les commandes groupées 2024 (la Situation, si Chêne-Bougeries à commander qqch) sachant, pour [REDACTED] qu'il ne sera plus possible à ce stade de commander certains produits au vu des délais et que le processus est déjà validé si au contraire il faut l'annuler...

**Décision** : Prévoir au budget 2025 les premiers remplacements de radio, en sachant que les modèles que nous avons ne seront plus réparables dès 2026.



Monsieur,

Le fournisseur de radio Polycom RUAG nous informe qu'à partir de 2026, il ne sera plus possible de faire réparer les modèles TPH700. Nous recommandons aux utilisateurs de ce modèle de planifier dès à présent le renouvellement de leurs appareils en cas de panne. Notez également que le « Control head » (première génération des écran véhicule vendu dès 2008) n'est plus réparable. Vous trouverez ci-dessous le lien et les compléments d'informations utiles.

### **Constat administratif N°6 (Non-accès aux divers dossiers classeurs)**

Durant ces 3 mois, il n'a malheureusement pas été possible de fournir les clés de la caserne aux aspirants, ni avoir des livrets de service, afin de mener leurs incorporations jusqu'au bout. De plus, nous n'avons pas accès à l'ensemble des documents administratifs pouvant aider à avancer plus vite dans la remise à niveau de la caserne.

Sans aucun accès aux divers armoires administratives, il manque encore les divers documents des contrôles électriques et des échelles. Les échelles étant notées OK dans le rapport d'inspection de l'OCPPAM, nous sommes partis du principe que les contrôles ont été réalisés.

**Décisions :** Nous avons averti à plusieurs reprises l'autorité communale du manque d'accès à tous les documents administratifs, qui n'est toujours pas réglé à l'heure d'écrire ces lignes



## Constat administratif N°7 (Non-restitution des affaires à la suite d'une démission)

Un ancien sapeur qui avait quitté la compagnie en décembre 2023 a souhaité revenir à la compagnie pour aider durant cette période difficile. Après avoir réalisé les diverses démarches pour son incorporation, il m'a transmis cette photo :



L'uniforme, le bip et la clé de la caserne du sapeur qui avait démissionné

Il avait encore son bip raccordé auprès de la CETA, la clé de la caserne ainsi que sa tenue F1. Il m'explique qu'il avait pris contact avec le sergent-major à deux reprises. mais il n'a jamais eu de réponse de sa part durant plus 6 mois.

**Décision :** Il a fallu directement transmettre au responsable télématique que ce sapeur qui réintégrait la compagnie avait déjà en sa possession un bip. La mairie a également été alertée de cette situation.

## RESSOURCES HUMAINES

### Allégations & autres

De manière générale, durant cette période, il a fallu faire face à diverses injonctions, allégations infondées, menaces, ainsi qu'à des oppositions aux décisions et à une défiance accrue allant jusqu'à la diffamation.

Voir ci-dessous un échantillon de captures d'écran (sans compter les lettres et mails transmis directement à la Mairie) :

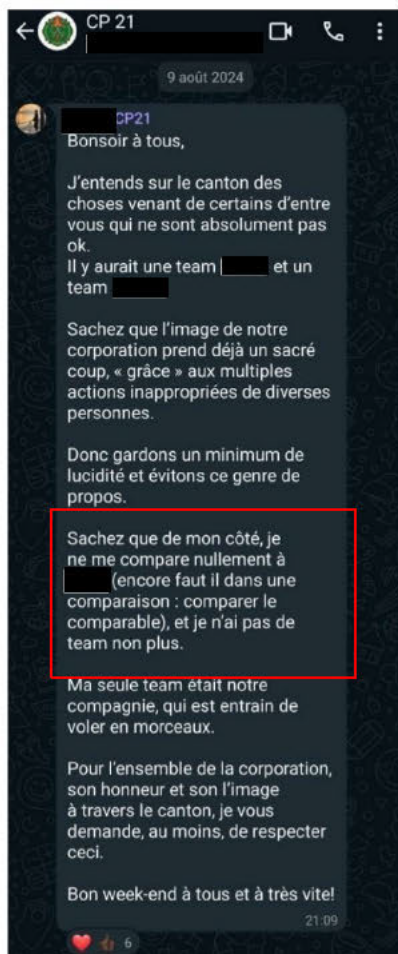
Le sapeur [REDACTED] m'a informé des points suivants :

Elle a été interpellée par le caporal [REDACTED] qui lui a demandé si elle faisait la tête. Elle lui a expliqué que l'ambiance lors de l'exercice de compagnie n'était pas bonne et qu'elle avait l'impression d'être constamment surveillée, car le premier-lieutenant [REDACTED] prenait des photos de tout. Le caporal [REDACTED] lui a répondu qu'il faisait des images pour son avocat et qu'il était en train de constituer un dossier contre [REDACTED] car il est en procédure contre lui.

Il lui a également dit que si [REDACTED] revenait au sein de la compagnie, [REDACTED] serait bien dans le pétrin, pour ne pas utiliser un autre mot.

Que toutes ces histoires étaient prévues par [REDACTED]

Il a aussi mentionné qu'il avait vu des choses confidentielles.



Avec les personnes qui ont réagi positivement à ce message





**Date :** 27.08.2024

**Lieu :** Caserne

**Personnes présentes :**

- Sapeur [REDACTED]
- Capora [REDACTED]

**Description des faits :**

Le mardi 27 août 2024, suite à un entretien entre le Lieutenant [REDACTED] et le Caporal [REDACTED] une discussion a eu lieu entre ce dernier et moi-même.

Lors de cette discussion, il a exprimé les éléments suivants :

- Il a mentionné un manque de confiance au sein de la compagnie et qu'il faut se méfier de certaines personnes en citant le Lieutenant [REDACTED] la Caporale [REDACTED] ainsi que le Caporal [REDACTED].
- Il a également mentionné qu'il était initialement content que le Lieutenant [REDACTED] ait repris la fonction de Commandant intérimaire, mais qu'à la suite de leur entretien, il ne l'est plus maintenant.
- Il a ajouté à plusieurs reprises que « ça lui [Lieutenant [REDACTED]] fera tout drôle quand ils reviendront », suivi d'un sourire narquois.
- De plus, il a envoyé des messages audios à l'un de ses contacts concernant l'école d'officiers. Selon sa façon de parler, cela devait être à un autre sapeur de la compagnie.

## Congé de plus de trois mois

De plus, en opposition aux décisions du Conseil Administratif, il a fallu faire face à 11 demandes de congé, comme mentionné lors de la séance en Mairie. Cependant, seulement 5 d'entre elles étaient encore en attente, car 6 demandes avaient déjà été acceptées par le commandant [REDACTED] les 16 et 18 juin.

À la suite de cela, la Mairie a demandé aux divers membres de se déterminer en remplissant un formulaire afin de valider leur souhait d'être en congé. Ce formulaire informait également du fait de la restitution de la clé de la caserne, du bip et de l'équipement personnel pour nettoyage et remise en conformité en cas de congé dépassant les 3 mois. Seule une personne a rempli ce formulaire !

Tous les congés ont été octroyés néanmoins, en rappelant ce qui était notifié dans le formulaire de la mairie. Aucune personne en congé de plus de trois mois n'a respecté cette exigence et a pris contact avec le commandant a.i.. Cela montre un total manque de respect envers la Mairie, mais également un non-respect de la hiérarchie de la compagnie.

## Effectif

A la suite des congés de contestation. Il a fallu recruter et réaliser plusieurs entretiens. 4 aspirants ont été engagés, dont un qui avait précédemment mis en attente de 2 ans environ !

Un sapeur formé et en congé a été transféré à la compagnie de Chêne-Bourg.

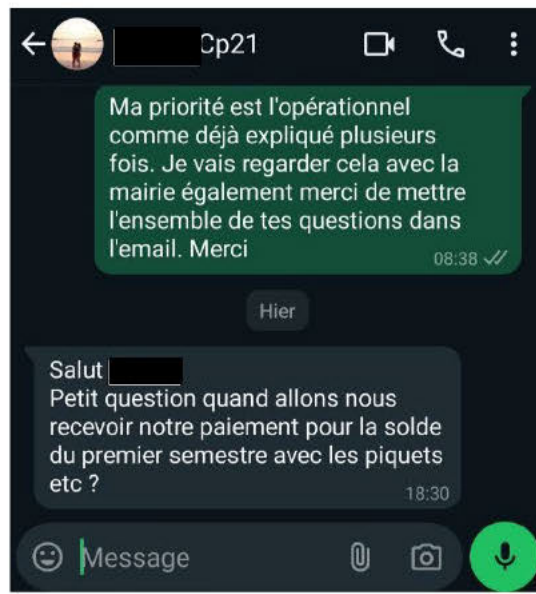
Un sapeur qui avait démissionné en décembre 2023 est revenu début août.

Juillet 2024		Août 2024	
Officier	1	Officier	1
S/Off Supp	1	S/Off Supp	1
S/Off	7	S/Off	7
Sapeur	7	Sapeur	7
Aspirant	2	Aspirant	4
Total	18	Total	20

Les aspirants sont tous inscrits pour réaliser le premier module de l'école de base équipier avant la fin de l'année. Les premiers examens seront pour eux dès janvier 2025.

## Finance

Durant une période, nous avons reçu différentes sollicitations de membres en congé pour connaître quand ils allaient recevoir leurs primes de piquets. Et cela dans une période où leurs camarades étaient à pied d'œuvre pour remettre la caserne sur pied. Voir capture d'écran ci-dessous :



De plus, suite à cela, nous avons examiné les primes de piquets et la manière dont elles étaient gérées. Le fourrier a expliqué qu'elles étaient signées par le commandant et lui-même. Afin d'avoir une transparence mais également un contrôle à six yeux, il a fallu demander au fourrier de sortir la liste des piquets réalisés par les divers membres de la compagnie, pour qu'il puisse signer leur feuille avec le nombre de piquets effectués et signaler toute erreur dans celle-ci.

## HORS OPÉRATIONNEL

### Inauguration de l'extension de l'école de Chêne-Bougeries

Portes ouvertes le 24.08.2024

A la demande du Secrétaire général ainsi que du Magistrat en charge du feu, une présence de la compagnie a été demandée lors de l'inauguration de l'extension de l'école de Chêne-Bougeries. La compagnie a donc été présente avec 10 pompiers.

Au programme : présentation de la caserne, du matériel de sauvetage d'animaux et des véhicules, mais également de la prévention contre les vapo-teuses mal recyclées (source d'incendies dans les poubelles et centre de tri). Il était aussi question de réaliser du recrutement ce jour-là.

Voici quelques images :



## Formation

Exercice Cheese 14.09.2024

Exercice organisé par le Cpl [REDACTED] et le Cdt a.i. pour les porteurs d'appareil respiratoire ainsi que pour les aspirants sur le plateau technique de l'ECAB à Fribourg.

Nous avons pu nous entraîner durant toute la journée de 08h30 à 16h00 sur différents scénarios :

- Feu de cuisine
- Feu de garage
- Feu d'appartement
- Utilisation de colonnes sèches

Cela était aussi l'occasion de mettre en pratique les nouveaux schémas d'intervention édicté par le GSIS.

L'esprit de corps a été le fil conducteur de la journée.

Voici quelques photos :









## A RÉALISER (NIVEAU D'URGENCE)

Ci-dessous une liste non-exhaustive des travaux à réaliser. Ces travaux n'ont pas encore été réalisés faute de temps dû à la remise à niveau de la compagnie, mais également à la suite des diverses demandes de congé début juin.

### A réaliser, urgent

- Contrôle des échelles
- Contrôle du matériel électrique
- Contrôle des machines thermique (VPP, génératrices, ...)
- Contrôle approfondie des tronçonneuses (Révision moteur)
- Contrôle de la Moto-pompe (échu depuis 08-2023)
- Contrôle des actes de commandement (A jour ?) (Pas accès au classeur)
- Mise à jour des radios auprès de la police (Plus possible de les utiliser si pas de mise à jour avant le 01.11.2024) (Demande formulée auprès du responsable télématique de la compagnie début juillet)

### A réaliser, urgence modérée

- Remise en place du local habillement
  - o Trier l'ensemble des armoires et de l'espace en général
  - o Ranger et nettoyer le local habillement
  - o Réparation des portes coulissantes cassées
  - o Inventaire total
  - o Débarras du salon privé
- Contrôle des casques « pompiers »
- Contrôle des casques « tronçonnage »
- Appeler la société Philippe Maréchal SA, car oubli de la mise des programmes « pompiers » sur notre nouvelle machine à laver (premier appel déjà réalisé fin septembre)
- Toutes les réparations des véhicules
- Diverses réparations (Tuyau rigide, ...)
- Mise en place du logiciel Lodur
- Achat d'armoire de sécurité aux normes pour produits chimiques (devis demandés auprès de plusieurs entreprises, seul ASECOS ayant répondu)

- Contrôle des bornes hydrantes sur la commune (prévu initialement le 12.10.24)

**A réaliser, non-urgent**

- Remise en état, tri et nettoyage du petit local derrière l'école du Chemin De-La-Montagne
- Enlever le frigo du bureau du commandant pour le mettre dans la salle de conduite afin de l'utiliser lors de formations, réunion ou événements particulier nécessitant l'ouverture de la salle de conduite.

## CONCLUSION

En conclusion, ces derniers mois ont été particulièrement éprouvants en raison de la situation de la compagnie. Cependant, il nous tient à exprimer une profonde gratitude envers le soutien indéfectible des personnes présentes lors des différents travaux de remise à niveau, qui ont été un véritable pilier durant cette période difficile. Leur engagement et leur dévouement ont été essentiels pour maintenir le fonctionnement de notre caserne.

Je souhaite également adresser mes sincères remerciements au magistrat délégué au feu, au Maire, à la Conseillère administrative, au secrétaire général et son adjoint, ainsi qu'à l'ensemble de ses employés pour leur aide précieuse et leur contribution à la mise en place des processus nécessaires. Leur soutien a été crucial pour surmonter les défis auxquels nous avons été confrontés.

Je remercie également le GSIS et son commandant le colonel [REDACTED], qui a assuré un back-up en cas de besoin lors de nos interventions. Rappelons enfin que ce rapport est également le fruit du travail de toute une équipe de sapeurs-pompiers volontaires qui ont été présents et assuré plus de 700 heures de travail documenté dans ce document, et sans lesquels rien n'aurait été possible

Il est important de souligner que cette période de remise à niveau n'est pas encore terminée. Il est possible que plusieurs aspects aient pu échapper à notre vigilance, mais je suis convaincu que ces éventuelles omissions seront compréhensibles au vu du travail acharné que mon équipe et moi-même avons accompli pour le service du feu de notre commune.

Enfin, je tiens à souligner que, malgré les difficultés rencontrées, les camions ont toujours répondu aux demandes de secours et d'aide de manière efficace et conforme aux normes prescrites. Cela témoigne de notre engagement collectif à assurer la sécurité et le bien-être de notre communauté.

Chêne-Bougeries, le 8 octobre 2024 :

Lieutenant [REDACTED]

Commandant ad intérim

Service du feu